

Conseil de quartier « Hauts de Lutz »

16 juin 2025 – 40 habitants

1. Retour sur les questions de la réunion précédente

- Stationnement sur les trottoirs :

On note qu'une partie des riverains jouent le jeu et que la situation s'est améliorée, mais il reste encore des points noirs. La volonté de la mairie est de travailler sur la citoyenneté des habitants plutôt que sur la verbalisation. Une seule verbalisation a eu lieu pour une situation de provocation manifeste.

- Passages piétons manquants :

Il a été ajouté des passages piétons autour du rond-point de l'avenue Jules Lemaitre.

- Patrimoine arboré :

Des bouleaux qui avaient été signalés lors de la dernière réunion ont été élagués. Par ailleurs, certains arbres trop vieux ou malades ont été abattus. Il y a en contrepartie des nouvelles plantations réalisées. A signaler, un nouvel arbre a notamment été planté au carrefour Avenue Jules Lemaitre/Avenue des Hauts-de-Lutz par des jeunes dans le cadre du jumelage franco-allemand.

- Rue des Belettes :

L'inversion de sens a été réalisée et donne satisfaction. Elle permet une circulation plus sûre des véhicules.

- Avenue du Colonel Morlaix :

Il y avait un projet de chicanes qui était envisagé. Il a été mis en suspens car des travaux ont été réalisés avant nous par la mairie de Tavers sur sa portion de la route. Ils visent à créer de nouvelles écluses en complément des chicanes jugées pas assez efficaces. Il a donc été décidé d'attendre le bilan du teste de Tavers avant de déterminer l'aménagement qui serait le plus efficace à réaliser sur Beaugency.

Note hors réunion : L'expérimentation d'écluses sur Tavers n'a pas donné satisfaction concernant l'impact sur le trafic et la vitesse. La commune de Tavers s'oriente désormais vers la réalisation de plateaux ralentisseurs.

- Aire de jeux :

Au vu des avis étaient partagés sur ce projet lors du dernier conseil de quartier, les élus ont décidé de surseoir à cette création et de réorienter les crédits vers la rénovation du terrain de basket situé derrière le complexe Jarsaillon. Les paniers de basket vont être remplacés, le sol refait et dans un second temps il sera procédé au remplacement des grillages en 2026.

2. Sujet à débattre ensemble

La ville, avec le Conseil des Aînés, travaille à végétaliser certains espaces. L'apport d'arbres ou l'enherbement de surface minérales permet de réduire la température lors des pics de chaleur.

L'objectif est de multiplier les zones ombragées dans tous les quartiers (une quarantaine de sites potentiels sont identifiés à l'échelle de la ville). Elles sont appelées « ilots de fraîcheur ». La ville en aménagera plusieurs chaque année, tout en veillant à ce que les plantations d'arbres demeurent à un rythme cohérent avec les moyens humains pour les arroser les deux premières années. Il ne faut pas planter des arbres en nombre pour les abandonner ensuite.

A l'hiver 2025-2026, il est envisagé de créer un de ces ilots de fraîcheur dans la rue des Champs Poulains en plantant des arbres dans un triangle inoccupé actuellement en calcaire. Il est demandé l'avis des habitants.

Une habitante témoigne qu'il y avait déjà des arbres à cet endroit là il y a une vingtaine d'année et qu'ils avaient été coupés.

L'avis des participants est unanimement favorable.

3. Questions nouvelles

- Rue de la Couture :

Suite aux travaux du Gaz, la remise en état des trottoirs n'a pas été réalisée correctement.

Suite donnée : Transmission aux services techniques pour intervention.

- Rue du Gris Meunier :

Une habitante explique que, dans cette rue, les personnes ne se stationnent pas toutes sur la voirie mais continuent de se garer sur les trottoirs, ce qui dégrade les trottoirs.

Suite à une remarque d'habitant indiquant que la faible largeur de la rue n'incite pas toujours à stationner sur la voirie, Monsieur le Maire évoque avec les personnes concernées la possibilité de mettre la rue en sens-unique, si les riverains y sont favorables, ce qui faciliterait la gestion du stationnement. C'est la solution qui a été trouvée rue des Belettes et qui fonctionne bien. La personne interrogeant confirme que c'est une bonne idée qui devrait être expérimentée.

Suite donnée : Transmis pour réflexion aux élus.

- Circulation et sécurité routière :

Une habitante explique que de plus en plus de gens traversent par les Hauts-de-Lutz pour éviter la congestion de l'Avenue de Blois afin de rejoindre le Pont de Beaugency. Ces personnes qui cherchent à gagner du temps ne respectent pas le code de la route et notamment pas les priorités à droite. Plusieurs habitants confirment cette difficulté croissante pour de nombreuses rues.

Monsieur le Maire constate malheureusement que c'est une évolution globale de la société ; il y a de plus en plus d'incivilités routières dans l'ensemble des quartiers et dans toutes les villes. A Beaugency, des contrôles de vitesse et de respect du code de la route sont réalisés régulièrement par la police municipale dans l'ensemble des quartiers, mais ceci ne peut pas prévenir tous les comportements.

Un habitant signale qu'au bout de l'avenue de la Procession, il n'y a pas de visibilité des véhicules venant du collège. Il faudrait tailler les arbustes.

Suite donnée : Transmis au service Espaces Verts pour intervention.

Un autre habitant explique qu'il considère que le carrefour Avenue Jules Lemaitre/Avenue des Hauts de Lutz est aussi particulièrement accidentogène malgré la présence des STOP qui ne sont pas toujours respectés. Un riverain immédiat souhaite tempérer le propos en indiquant qu'une grande majorité de véhicules respectent le stop, mais effectivement pas la totalité. Sur les dernières années, il a constaté 3 accrochages importants à ce carrefour. Un habitant propose d'étudier un aménagement (rond-point, ralentisseurs).

Suite donnée : Transmis pour réflexion aux élus.

Un habitant demande le nombre de véhicules par jour sur la RD2152. Il est expliqué que c'est approximativement au niveau de LIDL que la circulation de la RD 2152 est à son maximum. Il est constaté entre 15 000 et 16000 véhicules par jour. Elle diminue fortement au-delà de Tavers (< 8000 véhicules/jour) mais aussi après Beaugency vers Baule (environ 12 500 véhicules). Mais à Beaugency, il y a le croisement des flux arrivant de plusieurs directions.

L'étude du Conseil départemental du Loiret réalisée en 2022 et 2023 a néanmoins mis en évidence que 80 % des trajets sont liés à des déplacements locaux (travail, commerce, accès aux équipements scolaires...) et que seulement 20 % des véhicules sont réellement en transit et traversent complètement le canton de part en part. La part de poids lourds en transit est particulièrement faible : les camions privilégient en grande majorité l'autoroute. Ainsi, l'essentiel du trafic est du trafic de voitures particulières, et l'un des pires jours est le samedi lorsque les gens vont faire leurs courses à Tavers. Les leviers sont donc d'une part la création d'une voie de contournement qui permettrait de dévier une partie du trafic vers le nord (projet en discussion avec le département mais qui nécessitera environ 10 ans à voir le jour) mais aussi que les gens abandonnent progressivement la voiture individuelle pour d'autres modes de transport, c'est ce que la ville encourage en développant les pistes cyclables et les arceaux de stationnement vélo ou en travaillant avec la région et la SNCF sur l'offre de transports en commun.

- Quai de l'Abbaye :

Un habitant ne comprend pas le fonctionnement du quai de l'Abbaye et il considère que cet aménagement n'est pas utile car il cause trop de ralentissement ce qui l'énerve en tant qu'automobiliste.

Il lui est expliqué que cet aménagement répond justement pleinement aux mêmes difficultés que celles évoquées juste avant pour le quartier des Hauts-de-Lutz. Le quai de l'Abbaye supporte essentiellement du trafic de transit avec des personnes qui cherchent à rouler vite. Ceci génère nuisances et insécurité pour les riverains. L'aménagement mis en place fait ralentir fortement et répond ainsi parfaitement aux attentes des habitants du quai. Les personnes en transit sont invitées à privilégier les routes départementales prévues à cet effet.

Un habitant signale que la pente au niveau du bout du quai de l'abbaye pour remonter vers le Théâtre de Loire n'est pas aménagée.

Suite donnée : Transmis pour réflexion aux élus.

- Passages piétons :

Un habitant regrette qu'il n'y ait pas de passages piétons sur la nationale au niveau de la Ressourcerie. Monsieur le Maire rappelle que c'est sur la commune de Tavers et que les élus de cette commune n'y sont pas favorables. La Ville de Beaugency n'est pas décisionnaire. Cependant, notre commune a pour sa part prévu la création d'un nouveau passage piéton au bout de l'avenue des Hauts-de-Lutz. Les passages piétons de notre ville vont aussi être équipés de diodes clignotantes pour la nuit.

- Avenue Jules Lemaitre :

Une habitante explique qu'il y a un trou au niveau du 47-49 Avenue Jules Lemaitre. Le sujet a été signalé il y a plusieurs mois mais n'a pas été solutionné aussitôt malgré un passage des services techniques. Monsieur Garcia explique que le bouchage a été refait récemment. Monsieur le Maire rappelle l'existence de la ligne Allo Voirie.

Suite donnée : Après renseignement, le problème est lié au réseau d'assainissement. Une demande de réparation est transmise à la Communauté de communes et à Véolia qui gèrent l'assainissement.

- Avenue Colonel Morlaix Demozay :

Un riverain demande si le stationnement est autorisé sur la voirie sur l'avenue du Colonel Morlaix car actuellement, il y a certains endroits où les voitures en stationnement ne permettent pas de circuler sur le trottoir. Il est confirmé que c'est autorisé sur la voirie, à la différence du trottoir. Comme évoqué précédemment, il est rappelé qu'il y avait une piste de travail de création de chicanes qui a été suspendue en l'attente des résultats de l'action sur la commune de Tavers. Elle pourra être réactivé lorsqu'on aura les résultats.

Suite donnée : Transmis pour réflexion aux élus.

- Nids de frelon :

Une habitante demande s'il existe une aide de la mairie pour les destructions de nids de frelons. Elle signale qu'il y a des territoires proches (CC Beauce Val de Loire) qui prennent en charge cette intervention. Il est indiqué qu'il n'y a pas de participation financière de la ville sur ces interventions mais que cela peut être réfléchi.

Suite donnée : A la suite de la suggestion en conseil de quartier, un projet a été élaboré au cours de l'été 2025. Le conseil municipal a approuvé en octobre 2025 un dispositif d'aide désormais applicable qui permet une prise en charge à hauteur de 50 € pour les destructions de nid sur la commune.

- Avenue de la Procession :

Un habitant signale qu'il y a des racines qui ressortent du trottoir notamment entre 6 et le 8 et pourraient causer des chutes.

Suite donnée : Transmission aux services techniques pour intervention.

- Rue Tardenoisienne :

Une riveraine relate qu'un habitant de la rue Tardenoisienne a installé des piquets en fer dans le trottoir pour empêcher de stationner devant chez lui. Cela peut présenter un risque pour les piétons.

Suite donnée : Transmission à la Police municipale pour prise de contact avec le riverain

- Poubelles :

Une habitante explique qu'il a été ajouté ou remplacé plusieurs bancs. C'est bien mais elle demande l'installation de poubelles près des bancs pour éviter les détritrus. Il y a un sentiment partagé du manque de poubelles pour mailler le quartier.

Suite donnée : Transmission aux services techniques pour intervention.

- Avenue Jules Lemaitre :

Une habitante explique qu'il y a des places de stationnement aménagées le long de l'avenue entre l'avenue des Hauts-de-Lutz et l'avenue de la Procession, mais pas au-delà. Or, les bandes cyclables interdisent le stationnement à cheval sur la chaussée et ce secteur n'a pas de parking commun facilement accessible. Elle propose donc l'aménagement de places de stationnement en encoches entre les arbres au niveau de la contre-allée, à la place de l'espace vert. Il est répondu qu'il n'est pas prévu de travaux à cet endroit mais que ce stationnement ponctuel peut néanmoins être toléré entre les arbres.

- Rue de la Couture :

Il est signalé un léger affaissement de la chaussée vers le 27 rue de la Couture suite à des travaux d'assainissement.

Suite donnée : Transmission à la Communauté de communes des Terres du Val de Loire et à Véolia qui gèrent l'assainissement pour examiner l'évolutivité et la nécessité ou non d'intervenir.

- Pont de Beaugency :

Un habitant demande pourquoi les arbustes se développent au pied du pont. Monsieur le Maire rassure sur le fait qu'une inspection a été faite qui a confirmé que le pont est en très bon état et que ces arbustes qui poussent dans le lit de la Loire ne l'abîment pas. Avec le réchauffement climatique, le niveau de l'eau est plus bas et la végétation progresse beaucoup plus vite dans le lit de la rivière et modifie le paysage.

Une habitante demande pourquoi l'éclairage de mise en valeur du Pont ne fonctionne pas. Il est expliqué que le système est en panne depuis de très nombreuses années et qu'il n'a pas été prévu de le remettre en service.

- TRECA :

Monsieur le Maire indique que le site appartient toujours au groupe ADOVA (anciennement Cauval). Même si des discussions ont été engagées avec le propriétaire dès 2020, l'étude de chiffrage des coûts de démolition a mis en lumière que le groupe TRECA n'avait pas réalisé certaines formalités

administratives importantes lors de sa fermeture en 2012. Il doit désormais réaliser toutes ces démarches (études de sols, enquêtes administratives...) mais 13 ans plus tard, cela s'effectue dans des conditions plus difficiles. Parce qu'il ne répondait pas assez vite aux demandes, le groupe a déjà fait l'objet d'une mise en demeure de la DREAL. Aucune cession et aucune démolition ne sera possible tant que ces démarches administratives n'auront pas été clôturées par l'entreprise.

Sur le terrain situé en face LIDL, il y a un projet d'installation d'une concession automobile Peugeot/Citroën. Là encore, les problèmes administratifs de TRECA retardent le projet, mais nous espérons qu'il démarre début 2026.

- Entretien devant chez soi :

Une habitante demande à qui incombe l'entretien des herbes sur les trottoirs devant chez les riverains.

Il est rappelé que les propriétaires sont invités à entretenir devant chez eux et que la mairie fait seulement 2 passages de débroussailluse par an pour couper ce qui n'est pas fait spontanément par les riverains.

- Encombrants :

Une habitante témoigne qu'il n'existe pas de service d'enlèvement des encombrants sur la Ville.

Monsieur le Maire confirme qu'il n'y a pas de service et qu'il faut s'appuyer sur la solidarité entre voisins mais que cela pourrait se réfléchir.

Il informe par ailleurs qu'il va y avoir un projet de rénovation de la déchetterie porté par la Communauté de communes des Terres du Val de Loire qui entrainera la fermeture de la déchetterie pour plusieurs mois début 2026.

- Eclairage public :

Un habitant demande confirmation des horaires d'extinction de l'éclairage public la Nuit. Monsieur le Maire précise que la lumière s'éteint, dans les quartiers résidentiels, à 23h en semaine et 0h00 le week-end. Il rappelle les enjeux d'économie d'énergie qui sont liés à cette politique, et que les horaires d'extinction ont été étendu suite à la crise énergétique de la Guerre en Ukraine. La lumière se rallume à 5h45 le matin. L'horaire était initialement de 6h00 mais il a été avancé légèrement pour correspondre au premier train.

Il est précisé que ces horaires peuvent varier de quelques minutes d'une rue à l'autre si les horloges astronomiques ne sont pas parfaitement configurées.

- Passage Pellieux :

Une personne demande pourquoi les toilettes du passage Pellieux sont fermées. Il est répondu que ces toilettes étaient vétustes et régulièrement dégradées. Il y a des toilettes publiques automatiques à la halle, sur le parking 150 places et désormais en bords de Loire.

- Stade Bel Air / Stade Lebugle :

Un habitant demande l'avancement du projet de reconversion du stade Lebugle.

Monsieur le Maire explique que les travaux de construction du nouveau stade dans le quartier de Bel Air ont débuté et dureront jusqu'à l'automne. Le club de l'US Beaugency pourra alors quitter le stade Lebugle qui sera désaffecté.

C'est seulement une fois que le nouveau stade sera terminé et que Lebugle aura été complètement désaffecté que sa reconversion pourra débuter, vraisemblablement en 2026. Il y a un projet déposé par le promoteur Immobilier qui comprend la réalisation d'une soixantaine d'appartements, d'une résidence senior haut de gamme, d'un hôtel et d'une crèche. Le permis est toujours en cours d'instruction car la Préfecture a demandé une étude d'impact préalable qui se déroule sur deux saisons (printemps et été) et dont les résultats seront donc déposés fin septembre/début octobre.

- Déboisement :

Un habitant interpelle sur des parcelles qui ont été déboisées assez sauvagement au bout de l'avenue des Hauts-de-Lutz. Il est rappelé que ces parcelles sont situées sur la commune de Tavers et que la ville de Beaugency n'a pas été informée ou consultée sur ces travaux. A notre connaissance, il n'y a pas de permis de construire délivré à ce jour qui justifiait ce déboisement, ce qui oblige à s'appuyer sur les motivations du propriétaire. Mais ce boisement n'est pas classé et protégé au PLU de Tavers, les terrains sont constructibles et rien n'interdisait donc juridiquement le propriétaire de réaliser ces travaux.